

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision CNRS relative à l'unité UMR5284 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de cinq ans une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Mécanismes dans les sciences de la vie intégratives ».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm U 1314. A l'instar de L'Université Claude Bernard - Lyon 1 et de l'Inserm, le CNRS est partenaire de cette Unité Mixte de Recherche au sens des articles 18-1 et 19 du décret 83-975.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de médecine Lyon Est
CNRS UMR 5310
8, Avenue Rockefeller
69373 Lyon cedex 08

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 : Monsieur Jean-Louis BESSEREAU est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1